

L'A.D.A.P.A.E.F 44 et la sauvegarde du savoir-faire local de pêche aux engins et filets

Remontons le courant pour connaître les origines de l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets de Loire-Atlantique (A.D.A.P.A.E.F. 44). Avant 1984, les pêcheurs aux engins et filets avaient plusieurs statuts et rien ne distinguait les amateurs des professionnels. Avec la loi pêche de 84, le distingué est fait et sont créées les A.D.A.P.A.E.F. Ces associations départementales ont rejoint la pêche de loisir pour laquelle la commercialisation du poisson est interdite. En Loire-Atlantique, seul le troc (don contre don) est toléré : un poisson contre des légumes par exemple. Les A.D.A.P.A.E.F dépendent du Ministère de l'Environnement et sont sous la tutelle de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et localement des fédérations départementales. Ce qui caractérise un pêcheur aux engins et filets, c'est qu'il est autorisé à pêcher uniquement sur le domaine public et sur un linéaire de cours d'eau précis dont il est locataire à titre individuel.

Dans la continuité de sa présidence dans l'association d'origine qui s'appelait « Le Barbillon de Basse-Loire », M. LÉGER a été le premier président de la nouvelle structure d'association immatriculée le 28 janvier 1986 à la Préfecture de Loire-Atlantique en tant

qu'A.D.A.P.A.E.F 44. Son successeur a été pendant de longues années Francis POUL, pêcheur passionné habitant à Clermont au Cellier, qui assurait parallèlement la présidence de la fédération nationale des A.D.A.P.A.E.F. À son décès en 2004, il a été remplacé par René BÉRARD puis, en 2011 jusqu'à aujourd'hui, par Gilles CHOSSON.

Fixées par l'administration d'État, les missions de l'A.D.A.P.A.E.F. sont nombreuses. L'association se doit de **regrouper l'ensemble des pêcheurs titulaires d'une licence ou d'un droit de pêche amateur aux engins et aux filets** sur le domaine public. Elle contribue à la **surveillance de la pêche et participe à des actions de gestion des ressources piscicoles** comme la pêche de sauvegarde qui consiste à protéger des poissons en situation critique. Par exemple, l'A.D.A.P.A.E.F 44 a contribué au niveau de la boire du Cellier à une pêche de sauvegarde de jeunes sandres et brochets piégés dans une vasque suite à une baisse du niveau de la Loire et en proie à se faire dévorer par des oiseaux. Les poissons ont alors été récupérés à l'aide de filets, mis dans des viviers et relâchés dans la Loire. L'association **lutte contre le braconnage et la pollution des milieux aquatiques**. Elle réalise aussi des interven-



tions de mise en valeur piscicole comme la commande qu'elle a reçue en 2014 du Ministère de l'Environnement de participer au repeuplement et au suivi de civelles dans l'Erdre ou comme la pêche scientifique du silure en 2016 qui, par le biais d'analyses biométriques, d'âges et stomacales du poisson, avait pour objectif une meilleure connaissance de l'espèce. Enfin, elle a également comme rôle de **promouvoir, sauvegarder et transmettre les techniques de pêche appartenant au patrimoine local**. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'A.D.A.P.A.E.F 44 a été retenue par le Ministère de la



Culture pour faire classer ces techniques au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. D'autres actions de promotion, de transmission des savoir-faire et de protection des milieux aquatiques ont été développées par l'association : ateliers de confection d'engins comme les nasses en osier, écoles de mise en pratique des techniques de pêche à Beau-Rivage au Cellier, participations aux manifestations ligériennes comme « Débord de Loire » (Mauves à Saint Nazaire), « Mai les pieds dans l'eau » (La Pierre Percée), « La Fête du sel » (Paimboeuf) ou « La Fête de la Loire » (Le Cellier), des suivis de poissons migrateurs



tels que la lamproie, des opérations de restauration écologique comme celle de la boire du Cellier en 2016 à laquelle l'association a apporté son aide à hauteur d'environ 9 720 €. À court et moyen terme, l'A.D.A.P.A.E.F 44 nourrit également des projets et des objectifs. Elle finalise le classement au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO de la technique de la pêche au carrelet au 1^{er} trimestre 2021 et du reste des techniques fin 2021-début 2022. Elle vise à amplifier les actions de suivis des poissons migrateurs. Enfin, elle souhaiterait rajeunir et si possible féminiser la population

de ses adhérents qu'elle compte au nombre de 300 avec une moyenne d'âge de plus de 61 ans et seulement 5 femmes. Pour ce faire, l'association a remis en place la pêche à l'épervier car cette pratique de pêche dynamique attire davantage la jeunesse.

Avis aux jeunes mordu(e)s de pêche de 18 ans et plus !

Contact : Gilles CHOSSON au 06 29 61 71 09 ou adapae44@wanadoo.fr
Plus d'infos : <http://www.adapae44.fr>